

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/07/30/2021032283/justel>

Dossier numéro : 2021-07-30/11

Titre

30 JUILLET 2021. - Arrêté royal fixant les cadres linguistiques de Sciensano

Source : SANTE PUBLIQUE, SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT

Publication : Moniteur belge du 25-08-2021 page : 91128

Entrée en vigueur : 25-08-2021

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Les emplois de chaque degré de la hiérarchie auprès de Sciensano sont divisés en cadres linguistiques conformément au tableau joint en annexe.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication dans le Moniteur belge.

[Art. 3](#). Notre Ministre de la Santé Publique et Notre Ministre de l'Agriculture sont, chacun pour ce qui les concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N.](#)

Cadres linguistiques pour Sciensano
Services centraux à Bruxelles-Capitale

Degrés de la hiérarchie - Trappen van de hiërarchie	Pourcentages des emplois à attribuer - Percentages van de toe te wijzen betrekkingen		
	Cadre néerlandais - Nederlands kader	Cadre français - Frans kader	Cadre bilingue - Tweetalig kader